CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN CADRE SUPERIEUR CANDIDATURE INTERNE : AGENT DE SECURISATION/ASSISTANT DE SECURISATION VERS INSPECTEUR DE POLICE (CADRE DE BASE) SESSION 2022-2023 MATIERES A CONNAITRE

LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE DANS LAQUELLE LE CANDIDAT S'EST INSCRIT AUX EPREUVES

Connaissance de la langue évaluée au travers d'un test informatisé.

LES CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES GENERALES

1. CADRE LEGISLATIF DE LA POLICE & ORGANISATION ET POSITION JURIDIQUE DE LA POLICE INTEGREE

Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) :

• Titre II : la Police Locale :

Art. 9 à 11 : Les zones de police.

Art. 42 à 46 : Autorité et direction.

Art. 58 et 59 : Personnel - Agent de police

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&cn=1998120731&table name=loi

Organisation et missions de la police fédérale :

• Organigramme de la police fédérale (AR 23/08/2014). PRINCIPES GENERAUX. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2014082305

Organisation et tâches de base de la police locale :

- Arrêté royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.
- Circulaire ministérielle PLP 10 du 09 octobre 2001 concernant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.
- Arrêté royal du 16 octobre 2010 modifiant l'arrêté royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001091731&table name=loi http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001100930&table name=loi http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009101605&table name=loi





CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN CADRE SUPERIEUR CANDIDATURE INTERNE : AGENT DE SECURISATION/ASSISTANT DE SECURISATION VERS INSPECTEUR DE POLICE (CADRE DE BASE) SESSION 2022-2023 MATIERES A CONNAITRE

Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) :

- Art. 6.1.1 6.1.15 : L'organisation du temps de travail.
- Art. 8.2.1 8.2.7 : Les positions administratives.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001033031&table name=loi

Arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (AEPol) :

• Art. 6.1 – 6.12 : L'organisation du temps de travail.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001122831&table name=loi

Loi du 10 octobre 1967 relative au code judiciaire :

• Art. 58 à 156 : organisation judiciaire (uniquement pyramide des Cours et Tribunaux). http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1967101002&table_name=loi

2. GESTION DANS UN CONTEXTE POLICIER

Loi sur le statut disciplinaire des membres des services de police du 13 mai 1999 :

• Art. 2 à 16.

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&cn=1999051335&table name=loi

L'évaluation du personnel (Arrêté royal du 30 mars 2001) :

• Art. 7.1.1 – 7.1.13.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001033031&table_name=loi

Code de déontologie (Arrêté royal du 10 mai 2006) :

 Principes généraux : pouvoir appliquer les valeurs et les normes du code de déontologie à des situations professionnelles ou privées données.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&table name=loi&cn=2006051033





CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN CADRE SUPERIEUR CANDIDATURE INTERNE : AGENT DE SECURISATION/ASSISTANT DE SECURISATION VERS INSPECTEUR DE POLICE (CADRE DE BASE) SESSION 2022-2023 MATIERES A CONNAITRE

3. MATIERES PROFESSIONNELLES

Loi sur la fonction de police du 5 août 1992 (LFP) – les compétences au niveau du cadre opérationnel et de la police administrative.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi loi/change lg.pl?language=fr&la=F&cn=1992080552&table name=loi







